

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix neuf, le 8 du mois d'avril à 18 heures,
Le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1^{er} avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François EGRON**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 26 du I-1 au II-1
27 du II-2 au III-8
28 du III-9 à la fin

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers votants : 31 du I-1 au II-1
32 du II-2 au III-8
33 du III-9 à la fin

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Dominique ASTIER, Laïla MERJOU, Michaël DAVID, Huguette LENOIR, Bernard TRAINAUD, Marie HATTRAIT, Max GUICHARD, Danielle MIRAMONT, Anne LAOUILLEAU, Fernanda ALVES, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Jean-Marc SIMOUNET, Michèle LIMOUZIN, Bernard FAVRE, Gérard CASTAIGNEDE, Eliane BARTHELEMY, Alain DAVID, Seye SENE, Patrice BUQUET, Marie-Christine BOUTHEAU (à partir du II-2), Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI, Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Philippe DANTAS, Anabela PEREIRA (à partir du III-9), Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie-Josèphe CAZENAVE ayant donné pouvoir à Michèle LIMOUZIN, Kadiatou BAH ayant donné pouvoir à Dominique ASTIER, Laurent PERADON ayant donné pouvoir à Marie Ange BAKOSSA NANANDJI, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Jean-François EGRON, Noël HARDOUIN ayant donné pouvoir à Philippe DANDAS, Marie-Christine BOUTHEAU (jusqu'au II-1), Thierry NATIVEL-FONTAINE, Déborah SANCHO, Anabela PEREIRA (jusqu'au III-8).

Secrétaire de séance : Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI

Assistaient à la séance : Mmes ROSE, ZENHAKER, ROUGER, DESOUCHES, CASTET, FILLEAU, GALAND, MM LAWNICZAK, REGIS, CHIRON, MALET.

--O--

ORDRE du JOUR

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNICATION

I – ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur **Monsieur le Maire**

1. Abrogation délibération 2017-84, déclassement place Jean Moulin

II – RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur **Dominique ASTIER**

1. Actualisation du tableau des emplois non permanents
2. Modification du tableau des effectifs
3. Mise à disposition d'un agent auprès de l'OCAC

III – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteur **Michaël DAVID**

1. Approbation du Compte Administratif 2018 Budget Principal et Budgets Annexes
2. Approbation du Compte de Gestion 2018 Budget Principal et Budgets Annexes
3. Affectation des Résultats 2018
4. Bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2018
5. Subventions aux Associations 2019 de + 23 000 Euros
6. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Principal
7. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Annexe Pôle Culturel et de Spectacles
8. Vote des Taux d'imposition 2019
9. Actualisation de la durée d'amortissement du Budget Annexe – Espace Restaurant Tennis
10. Indemnité AGIMC – Etalement de la charge
11. Adoption du Budget Primitif 2019 de la Commune et des Budgets Annexes

IV – SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ECONOMIE – Rapporteurs Bernard TRAINAUD, Anne LAOUILLEAU

1. Cimetière Saint-Paul : Exonérations des pénalités Entreprise EIFFAGE
2. Réalisation d'une fontaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville : Exonérations des pénalités Entreprise BOUYRIE DE BIE
3. Distribution d'abris à chauve souris

V – EDUCATION ENFANCE – Rapporteur Hugnette LENOIR

1. Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Centre Prévention Loisirs Jeunes (CPLJ)

–O–

M. le Maire désigne Madame **BAKOSSA MANANDJI** en qualité de Secrétaire de Séance.

Il soumet ensuite le procès-verbal du **11 mars 2019** au vote des conseillers municipaux et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

F. MORETTI « *A propos de ce PV, je note que vous annoncez dans votre préambule au rapport d'orientation budgétaire que notre taux d'imposition restera à 0%. Ce qui est UNE VUE de L'ESPRIT et UNE PURE INVENTION à moins que ce soit une promesse de campagne.* »

M. le Maire précise que ce qui a été dit c'est que les taux d'imposition n'augmenteront pas, l'augmentation des taux est donc bien de 0%.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles 2122-22 et 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

–O–

N° DM	En date du	Objet
2019-22	28 février 2019	Etude diagnostic et prospective relative aux effectifs et à la sectorisation scolaire ainsi qu'au patrimoine scolaire et extrascolaire de la ville de Cenon Marché n°201830AMO
2019-23	13 mars 2019	Accompagnement au projet de direction Finances, achats et contrôle de gestion. Marché 201829AMO
2019-24	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "A part ça tout va bien"-reconduction - avenant 4
2019-25	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Aide Informatique de Cenon (AIDC)"-reconduction - avenant 3
2019-26	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et Les Ateliers du Réemploi et de la qualification de Cenon (ARCQ)"-reconduction - avenant 3
2019-27	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Elles O pluriel"-reconduction - avenant 3
2019-28	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Initiativ"-reconduction - avenant 2
2019-29	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Les Mains Créatives"-reconduction - avenant 2
2019-30	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Association Départementale agréée des Pêcheurs amateurs aux Engins et Filets de la Gironde (A.D.A.P.A.E.F.33)"-reconduction - avenant 4
2019-31	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Méli Méli Arts"-reconduction - avenant 3
2019-32	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Oncatalyse"-reconduction - avenant 2
2019-33	15 mars 2019	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association "Union des Travailleurs Sénégalais de France – section Cenon (U.T.S.F.)"-reconduction - avenant 6
2019-34	20 mars 2019	convention d'occupation temporaire entre la ville et la société AQPRIM

F. MORETTI « *J'ai deux questions à propos des décisions 2019- 22 : En quoi consiste le schéma scolaire municipal ? Et 2019–23 : En quoi consiste le futur projet de la direction des finances ?* »

M DAVID répond que la Direction des Finances souhaite travailler à un projet de direction avec l'objectif de favoriser la transversalité et le dialogue de gestion. Par ailleurs, les agents ont fait remonter leur souhait d'évolution et de développement de compétences.

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Abrogation délibération 2017-84, déclassement place Jean Moulin

La ville de Cenon est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 3451 m², dénommé place Jean Moulin par délibération n°124-83, situé à l'angle de l'avenue René Cassagne et de l'avenue Pierre Brossolette.

Par délibération n°2017-26 du 15 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe du lancement d'une consultation de promoteurs immobiliers en vue de la vente de ce terrain. Puis par délibération 2017-84 du 26 juin 2017, le conseil municipal a autorisé le déclassement et la désaffectation de ce terrain, du domaine public, en référence aux articles L.1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques. Afin de satisfaire aux exigences réglementaires, cette place avait été clôturée et rendue inaccessible au public.

Sensible à l'urbanisation de son territoire, la ville a décidé d'abandonner ce projet et ne souhaite plus la réalisation d'un programme immobilier. En plus de la charte pour une meilleure qualité urbaine prise en juin 2018, la municipalité, à l'écoute de ses administrés, souhaite donc désormais préserver ces espaces de respiration dans son cœur de ville.

C'est pourquoi cette place a été récemment ouverte à nouveau au public, signifiant ainsi sa réaffectation à son usage initial et donc sa réincorporation dans le domaine public de la commune. Il est également rappelé que l'abrogation de la délibération 2017-84 entraîne par voie de conséquence l'abrogation de la délibération 2017-85, le domaine public communal étant inaliénable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir abroger la délibération 2017-84 du 26 juin 2017.

F. MORETTI « *C'est juste les deux derniers paragraphes qui me posent problème, parce que ce n'est pas la réalité de ce qui s'est passé. A l'époque du projet, ni l'administration générale ni la direction de l'urbanisme n'avaient alertées sur le fait que cette place N'APPARTENAIT PAS A LA VILLE.*

Une fois que le permis a été accordé et que l'association s'est mobilisée, VOUS avez cherché à utiliser la prescription trentenaire pour annexer cette place. Mais, vous n'êtes pas arrivé à reconstituer cette prescription. Vous n'aviez pas les preuves que pendant 30 ans, la commune s'était occupée de l'entretien de cette place. Vous avez reçu l'association, et vous avez été obligé de renoncer à ce projet et vous avez annoncé la réouverture de la place au public lors d'un conseil de quartier.

Aujourd'hui, vous inscrivez dans le marbre que vous réaffectez cette place comme place publique. Vous inscrivez qu'elle ne sera plus jamais vendue. En conclusion, heureusement que l'association s'est mobilisée sinon VOUS AURIEZ mené le projet à son terme, puisque tout le processus avait été bien posé et voté. J'aurai donc préféré que ce soit présenté de cette manière et non pas juste le fait que vous soyez sensible à l'urbanisation du territoire. Ce dont je ne doute pas puisque depuis quelque temps c'est ce que vous dites. »

Monsieur le Maire prend note de cette conclusion, toutefois il précise que M. MORETTI fait des supputations sur la domanialité de cette place qui n'ont pas lieu d'être. Il s'agit d'une place publique, qui appartient à la ville et dont la vocation à rester publique est désormais acquise.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II – RESSOURCES HUMAINES

1. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Par délibération n°2019-20 du 11 mars 2019, le conseil municipal a autorisé le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité sur la cadre d'emploi des animateurs territoriaux, à la Direction éducation, afin de pallier l'absence d'un agent en congés pour raisons de santé. Le jury ayant été déclaré infructueux, et compte tenu des compétences techniques attendues sur le poste, il est proposé de transformer ce poste en chargé.e de mission petite enfance, catégorie A, sur le cadre d'emplois des attachés.

Afin de procéder temporairement au remplacement de la responsable des services moyens généraux de la Direction des ressources humaines, dans l'attente de la réorganisation et réaffectation de ses missions au sein de la collectivité, il est proposé d'ouvrir un poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet 50% sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois non permanents :

Rattachement service	Emploi ou grade	Catégorie du poste	Motif du contrat		Ouverture de postes	Durée hebdomadaire
Direction éducation	Attaché	A	3-1	Accroissement temporaire	1	35H
Direction des ressources humaines	Rédacteur	B	3-1	Accroissement temporaire	1	17H30

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette modification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°2017-149 du 18 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé la création de deux postes sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps non complet 50%, afin de permettre le recrutement direct d'un agent titulaire, à mi-temps, par une autre collectivité.

Cet agent ayant quitté la collectivité, il est proposé de rétablir le poste à temps complet sur la Direction des ressources humaines.

Il est par conséquent nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Fermeture		Ouverture	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TNC 50%	1		
Adjoint administratif à TNC 50%	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet	1

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs en conséquence.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

3. Mise à disposition d'un agent auprès de l'OCAC

L'article 61 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires de la fonction publique Territoriale, modifié par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, définit le régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

L'OCAC est une association d'éducation populaire qui a pour objet l'action culturelle et l'animation dans la commune. L'OCAC aide les associations communales engagées dans l'action culturelle et l'animation, et entretient par leur intermédiaire, ou directement, des relations avec les habitants de tous âges, dans tous les quartiers.

L'OCAC programme des actions et des événements culturels, anime et gère les structures culturelles et d'animation, publie tous les ans le programme de la saison culturelle Cenonnaise. L'action de l'OCAC se développe avec la participation et l'appui de la Commune.

Suite à la demande de l'agent concerné par la présente délibération, sur avis de la Commission Administrative Paritaire compétente, il est proposé que cet agent soit mis à disposition auprès de l'OCAC à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du mois d'Avril 2019.

Les conditions de cette mise à disposition font l'objet d'une procédure particulière, dont l'information au Conseil Municipal de Cenon, et l'élaboration et la signature d'une convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la mise à disposition de cet agent auprès de l'OCAC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

III - ADMINISTRATION FINANCIERE

1. Approbation du compte administratif 2018 Budget Principal et Budgets Annexes

Le budget général de l'exercice 2018 pour lequel le Compte Administratif vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2019 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		2 610 957,89	2 541 515,41		2 541 515,41	2 610 957,89
Opérations de l'Année	45 014 182,13	48 236 136,66	12 085 967,61	26 259 381,11	57 100 149,74	74 495 517,77
TOTAUX	45 014 182,13	50 847 094,55	14 627 483,02	26 259 381,11	59 641 665,15	77 106 475,66
Résultats de Clôture		5 832 912,42		11 631 898,09		17 464 810,51
Reste à Réaliser			772 552,64	121 412,27	651 140,37	

BUDGET ANNEXE - LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						

Opérations de l'Année	59 401,56	59 401,56			59 401,56	59 401,56
TOTAUX	59 401,56	59 401,56			59 401,56	59 401,56
Résultats de Clôture						
Reste à Réaliser						

BUDGET ANNEXE – POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		15 761,19	658 871,04		658 871,04	15 761,19
Opérations de l'Année	1 035 361,06	1 084 869,95	682 953,54	856 696,84	1 718 314,60	1 941 566,79
TOTAUX	1 035 361,06	1 100 631,14	1 341 824,58	856 696,84	2 377 185,64	1 957 327,98
Résultats de Clôture		65 270,08	485 127,74		419 857,66	
Reste à Réaliser			3 406,14		3 406,14	

BUDGET ANNEXE – VENTE D'ENERGIE						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		37 567,62				37 567,62
Opérations de l'Année		9 477,46				9 477,46
TOTAUX		47 045,08				47 045,08
Résultats de Clôture		47 045,08				47 045,08
Reste à Réaliser						

BUDGET ANNEXE – ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		379,31	8 580,26		8 580,26	379,31
Opérations de l'Année	121 059,17	127 490,06	8 716,60	12 701,00	129 775,77	140 191,06
TOTAUX	121 059,17	127 869,37	17 296,86	12 701,00	138 356,03	140 570,37
Résultats de Clôture		6 810,20	4 595,86			2 214,34
Reste à Réaliser						

BUDGET ANNEXE – ESPACE RESTAURANT TENNIS						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		10 500,00	40 714,26		40 714,26	10 500,00
Opérations de l'Année		18 000,15		43 715,00		61 715,15
TOTAUX		28 500,15	40 714,26	43 715,00	40 714,26	72 215,15
Résultats de Clôture		28 500,15		3 000,74		31 500,89
Reste à Réaliser						

BUDGET ANNEXE – CIMETIERES						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés						
Opérations de l'Année	243 822,75	247 304,00	90 617,50	150 000,00	334 440,25	397 304,00
TOTAUX	243 822,75	247 304,00	90 617,50	150 000,00	334 440,25	397 304,00

Résultats de Clôture		3 481,25		59 382,50		62 863,75
Reste à Réaliser						

Ces résultats sont repris au Budget Primitif de l'exercice 2019.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Dominique ASTIER, il est proposé au Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, de délibérer sur le Compte Administratif du Maire de l'exercice 2018 et de :

1° Donner acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. DAVID : « L'exécution du Budget 2018 étant retracée dans le Compte Administratif.

La lecture de ce document permet, rappelons le :

- de comparer les prévisions de crédits aux réalisations ;
- de dégager les résultats de clôture de l'exercice, d'envisager leur affectation, et les restes à réaliser ;
- d'indiquer certains ratios sur la situation financière de la commune et de les comparer à ceux d'autres villes de même importance.

Les données du Compte Administratif servant de bases pour les estimations des Recettes et des Dépenses du Budget Primitif 2019 entre autres.

Le Rapport joint et les maquettes budgétaires à la délibération sont sur vos tablettes.

Ces documents seront disponibles pour consultation en Mairie.

Les grandes masses du Compte Administratif, tous budgets confondus, se présentent comme suit :

◆ **La Section de Fonctionnement :**

Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 3 308 846 € par rapport à 1 509 491 € pour 2017.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève lui à 5 984 019 €

➤ **Les Dépenses :**

Le montant des dépenses de fonctionnement effectivement comptabilisées au cours de l'année 2018 s'élève tous budgets confondus à 36 093 827€, elles ont baissé de 78 754 € soit 0,23%

Parmi les principaux postes de dépenses, on peut citer les variations suivantes :

- **le Chapitre Personnel** s'élève à 16,934 Millions d'Euros. + 1,4 %, soit + 234 485 d'€. Cette augmentation est maîtrisée puisqu'elle intègre le GVT

- **les Charges de Gestion Courante** (7,393 Millions d'Euros) , ont baissé – 94 046 € car le montant des subventions d'équilibre allouées aux budgets annexes fluctuent d'une année sur l'autre..

- **Les Charges Financières**, soit 512 660 €, ont augmenté + 2,89% (+14 392 €);

Elles comprennent les intérêts de la dette payés à l'échéance, les rattachements

(Intérêts Courus Non Echus) et les intérêts de la ligne de Trésorerie.

Le taux moyen de notre dette est de 1,97%

- **Les Dépenses d'Ordre :** Elles s'élèvent à 1,826 Million d'Euros et correspondent principalement aux Dotations d'Amortissements.

➤ **Les Recettes :**

Le montant des recettes de fonctionnement effectivement comptabilisé au cours de l'exercice 2018 s'élève tous budgets confondus à 39 402 679 €.

Les Recettes Fiscales progressent de 4,55 % (858 363 €) dont les Impôts Directs

(+ 877 059 €) ; C'est le résultat du dynamisme de nos bases qui provient de l'attractivité de notre ville. La Dotation de Croissance et de Solidarité s'élève à 1 423 867 € – 2,79%, la Taxe Additionnelle sur les droits de mutations sont elles de 750 289 €.

Quant aux Dotations et Participations: elles se sont stabilisées à -0,65 %, soit - 95 894 € : La baisse de la Dotation Forfaitaire, - 0,7 %, soit - 24 642 €, et ceci, malgré la hausse de la population (+ 493 habitants) est largement compensée par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine : + 3,49 %, soit + 286 533 €, la Dotation Globale de Fonctionnement progresse de 1,27%, La Dotation de Développement Urbain se totalise à 392 917 € et la DSU continue sa progression à 8 493 207 €.

Les autres dotations et participations sont en baisse de 342 279 €.

Les recettes Exceptionnelles à hauteur de 602 807 €: Protocole SIREC pour 299 000 € et remboursements de sinistres (bulle du tennis et incendie du PAM)

Pour Rappel : Nous avons dégagé sur l'exercice 2018 un résultat excédentaire de 3 308 846 € en progression de 1 799 355 €.

➤ **Quant à l'Épargne Nette :**

Grâce à ces éléments, l'augmentation des recettes, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la stabilité de l'annuité de la dette, nous dégageons en 2018 :

→ une Épargne Nette Positive de 2 874 k€ contre 1 045 k€ en 2017.

C'est le résultat des efforts continus que nous menons pour assurer la maîtrise de nos dépenses et pour optimiser nos recettes.

◆ **La Section d'Investissement :**

➤ **Les Dépenses :**

Les dépenses totales d'investissement de l'exercice s'élèvent 16, 117 Millions d'€.

Elles sont composées :

- des Dépenses d'Équipements qui se sont élevées à 8 313 102 €, dont :

La Réhabilitation du Tennis	97 486 €
Acquisitions Foncières	5 690 000 €
L'Aggrandissement du Cimetière Saint Paul	293 430 €
Plaine des sports du Loret	33 214 €
Le Réaménagement du Site de l'Hôtel de Ville	100 262 €
La Restructuration de l'Ecole Camille Maumey	4 354 €
Le Pôle Culturel et de Spectacles	100 781 €
Le Schéma Directeur Informatique I et II	239 751 €
La Reconstruction de l'Ecole Camille Gambetta	246 418 €
Travaux d'Accessibilité	49 512 €
PPMS	37 875 €
Vieille Cure	38 023 €
Programme d'Aménagement d'ensemble Camille Pelletan	186 873 €

Avec un niveau de réalisation de nos équipements de 60 % et le remboursement du Capital de notre Dette en 2018 pour 1,786 Million d'Euros. 2018, fut aussi l'opportunité de renégocier un emprunt de 2 174 735€ souscrit auprès du Crédit foncier à taux variable (EURIBOR 12M +0,99%), contre un taux fixe à 1,18% auprès de la Caisse d'Épargne.

➤ **Les Recettes :**

Les recettes de l'exercice se sont élevées à 27 322 495 €

Elles sont constituées essentiellement de :

- 4 047 276 € d'emprunts mobilisés ;
- 10 380 000 € de cessions d'actif ;
- 816 104 € de subventions
- 1 552 149 Euros au titre du F.C.T.V.A et de la T.A. ;
- 819 021 Euros de Subventions ;
- 2 425 000 € d'excédents affectés ;
- 9 785 € d'excédents reportés.

Les opérations d'ordre se totalisent à 7 636 699 €

L'Équipe Municipale a eu la volonté, faite de rigueur, de réalisme mais aussi de dynamisme, de consolider et d'augmenter son excédent de fonctionnement, de dégager ainsi une épargne nette positive, c'est-à-dire un autofinancement, permettant de poursuivre les investissements en équipements attendus par la population cenonnaise.

Le résultat de clôture, tous Budgets confondus s'élève à : 16 534 030,40 € pour 2 325 502 € fin 2018. Il va nous permettre de financer nos investissements par nos fonds propres. La Ville n'aura donc pas recours à l'emprunt pour les années 2019 et 2020.

La situation financière de notre commune est saine et le restera.

Je tiens à remercier Monsieur Rolland PATIES – Trésorier Principal, Monsieur Michel LAWNICZAK – Directeur Général des Services, Madame Catherine DESOUCHES, Catherine CASTET pour la lecture simple et pratique des documents budgétaires, ainsi que les agents de la Direction des Finances et de l'ensemble des services.

C. HERAUD « Comme chaque année, je m'abstiendrai sur le compte administratif qui est la réalisation du budget 2018, auquel je me suis opposée, de même que sur le compte de gestion. Je ne mets pas en cause par cette abstention la sincérité du budget et il ne s'agit bien évidemment pas d'un vote de défiance par rapport à tous les acteurs qui ont contribué à sa construction. »

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3 voix contre

P. TARDY, P. DANTAS, N. HARDOUIN

2 abstentions

F. MORETTI, C. HERAUD

2. Approbation du Compte de Gestion 2018 Budget Principal et Budgets Annexes

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes ainsi que les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarera si le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, dont extraits joints, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 abstentions

F. MORETTI, C. HERAUD, P. TARDY, P. DANTAS, N. HARDOUIN

3. Affectation des Résultats 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-François EGRON, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 au cours du Conseil Municipal de ce jour, propose de procéder à l'Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

→ Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent	3 221 954,53
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	2 610 957,89
Résultat comptable cumulé :	Excédent	5 832 912,42

→ Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Excédent	14 173 413,50
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit	2 541 515,41
Résultat comptable cumulé :	Excédent	11 631 898,09
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		772 552,64
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		121 412,27
Soldes des restes à réaliser :	Déficit	651 140,37
Excédent réel de financement		10 980 757,72

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

→ Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) 425 000,00

SOUS TOTAL (R1068) 425 000,00

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002
du budget N+1)

5 407 912,42

TOTAL

5 832 912,42

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 5 407 912,42	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 : 10 980 757,72 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 425 000,00

BUDGET DU POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent	49 508,89
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent	15 761,19
Résultat comptable cumulé :	Excédent	65 270,08

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Déficit	173 743,30
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	658 871,04
Résultat comptable cumulé :	Déficit	485 127,74
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		3 406,14
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		
Soldes des restes à réaliser :	Déficit	3406,14
Besoin réel de financement		488 533,88

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)	65 000,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R1068)	65 000,00
En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	270,08
TOTAL	65 270,08

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 270,08	D 001 : solde d'exécution N-1 485 127,74	R 001 : solde d'exécution N-1 : R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 65 000,00
-------------------------	------------------------------------	---	--

BUDGET ANNEXE – VENTE D'ENERGIE

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : **Excédent** **9 477,46**

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du Excédent CA) : **Excédent** **37 567,62**

Résultat comptable cumulé : **Excédent** **47 045,08**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 47 045,08	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 :

BUDGET ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : **Excédent** **6 430,89**

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du Excédent CA) : **Excédent** **379,31**

Résultat comptable cumulé : **Excédent** **6 810,20**

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice **Excédent** **3 984,40**

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du Déficit CA) **Déficit** **8 580,26**

Résultat comptable cumulé : **Déficit** **4 595,86**

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :

Recettes d'Investissement restant à réaliser :

Soldes des restes à réaliser :

Besoin réel de financement **Déficit** **4 595,86**

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068) **4 595,86**

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R1068) **4 595,86**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement **2 214,34**

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL **6 810,20**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 2 214,34	D 001 : solde d'exécution N-1 4 595,86	R 001 : solde d'exécution N-1 : R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 595,86

BUDGET ESPACE RESTAURANT TENNIS

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent	18 000,15
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent	10 500,00
Résultat comptable cumulé :	Excédent	28 500,15

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Excédent	43 715,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Déficit	40 714,26
Résultat comptable cumulé :	Excédent	3 000,74
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		
Soldes des restes à réaliser :		
Excédent réel de financement		3 000,74

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 28 500,15	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 : 3 000,74 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

BUDGET CIMETIERES

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent	3 481,25
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent	0
Résultat comptable cumulé :	Excédent	3 481,25

→ **Besoin réel de financement de la Section**

d'Investissement :

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Excédent	59 382,50
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	0
Résultat comptable cumulé :	Excédent	59 382,50
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		
Soldes des restes à réaliser :		
Excédent réel de financement		59 382,50

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R1068)

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 3 481,25	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 : 59 382,50 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Il est donc proposé au Conseil d'adopter l'affectation des Résultats 2018 du Budget Principal et des Budgets annexes comme présenté ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5 abstentions

F. MORETTI, C. HERAUD, P. TARDY, P. DANTAS, N. HARDOUIN

4. Bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2018

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Bilan des Acquisitions et des cessions opérées sur la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil Municipal.

BILAN DES ACQUISITIONS					
Modalités d'entrée	Désignation du bien	Ref.Cad	Superf En m ²	Vendeur	Valeur d'Acquisition
Acquisitions à titre onéreux					
18/09/2017	Elémentaire Van Gogh	AN n°506	6 197	Bordeaux	3 190 000,00

				Métropole	
22/10/2018	Elémentaire J Jaurès et Cassagne	AB n°285 et 288	12 406	Bordeaux Métropole	2 500 000,00
Acquisitions à titre gratuit					
Mise à disposition					
Affectation					
Mises en concession ou affermage					
Divers					
TOTAL GENERAL					5 690 000,00

BILAN DES CESSIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Ref.Cad	Superf En m ²	Acheteur	Prix de cession
Cessions à titre onéreux					
12/07/2018	Terrain rue Yser	AW128	115	M. BENZIOUA	50 000,00
12/07/2018	Maison gardien cimetière St Romain	AS101	660	Immobilière Sud Atlantique	330 000,00
03/12/2018	Site Blancherie	AV57	95 622	Bordeaux Métropole	10 000 000,00
Cessions à titre gratuit					
Mise à disposition					
Affectation					
Mises en concession ou affermage					
Mises à la réforme					
Divers					
TOTAL GENERAL					10 380 000,00

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du Bilan des Acquisitions et des Cessions opérées en 2018 sur la commune de Cenon par celle-ci.

F. MORETTI «sur le tableau des acquisitions, pourquoi figure Ecole van Gogh alors que l'acquisition a été faite le 18 septembre 2017 et que l'on parle d'acquisition de 2018 ? »

M. le Maire répond qu'il s'agit d'acquisition à titre gratuit.

F. MORETTI « Il y a une valeur tout de même ! Opération d'ordre donc »

M. DAVID précise qu'effectivement il s'agit d'opérations d'ordre qui n'ont pas d'impact sur le budget.

PREND ACTE

5. Subventions aux Associations 2019 de + 23 000 €uros

Par Budget Primitif et décisions modificatives, le Conseil Municipal vient d'ouvrir les crédits nécessaires pour attribuer des subventions à certaines associations.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget quand l'attribution de ces subventions est assortie de conditions d'octroi. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les montants complémentaires de subvention pour les associations suivantes :

Association	Subvention initialement votée au BP 2019	Montant total de la subvention	Motivation
Musiques de Nuit	490 000		Convention objectif pour la programmation artistique
	20 000		Programmation festival interculturel « Toutes Latitudes »
	10 000		Mois de la danse
		520 000	
Office Culturel et d'Animation de CENON	98 000		subvention annuelle de fonctionnement
	6 000		Mois de la danse
	2 000		au titre Du Parcours éveil sportif et artistique
		106 000	
l'Association « LA COLLINE	81 000		Subvention de fonctionnement
	9 000		Point Info Vacances
	64 260		Volet Enfance
	44 050		Volet Jeunesse
	5 500		Chantiers jeunes
		203 810	
	23 400		Vacances sportives
	54 000		APIS
	2 500		Section sportive du Collège Jean Jaurès
	500 700		Subvention de fonctionnement
	18 000		CARTE CESAM
	598 600		

ARQC	48 000		Projet global
	4 000		Ressourcerie
		52 000	
Club Municipal de Floirac/Cenon	30 300		Subvention de fonctionnement
		30 300	
Pour le budget Annexe du Pole Culturel et de spectacles			
Musiques de Nuit	263 000	263 000	Compensation des loyers du Rocher de Palmer

Vous trouverez en annexe les avenants financiers se rapportant à ces subventions, quand les conventions d'objectif liant l'association à la ville les a prévus.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les attributions de subventions présentées ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

1 NPPPV

B. TRAINAUD

6. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Principal

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu de l'avancement des travaux, de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2019 :

A.P. 16 : Réaménagement du site de l'Hôtel de Ville:

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n° 109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 136 du 15/12/2004
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 158 du 14/12/2005
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 005 du 01/02/2006
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 174 du 20/12/2006
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 045 du 23/05/2007
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 177 du 19/12/2007
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 9^{ème} actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 10^{ème} actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 11^{ème} actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 12^{ème} actualisation → DCM n° 108 du 26/09/2012
- 13^{ème} actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 14^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 15^{ème} actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 16^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 17^{ème} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 18^{ème} actualisation → DCM n° 076 du 29/06/2016
- 19^{ème} actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016
- 20^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 21^{ème} actualisation → DCM n° 157 du 18/12/2017
- 22^{ème} actualisation → DCM n° 26 du 09/04/2018
- 23^{ème} actualisation → DCM n° 98 du 01/10/2018
- 24^{ème} actualisation → DCM n° 147 du 17/12/2018
- 25^{ème} actualisation → DCM n° 11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		7 748 712,07	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2005	16 631,78	Emprunt	3 700 000,00

2006	13 610,48	Autofinancement	4 048 712,07
2007	11 840,40		
2008	4 843,80		
2009	0,00		
2010	553,99		
2011	1 393 201,91		
2012	2 560 350,76		
2013	1 146 074,54		
2014	419 234,15		
2015	410 980,94		
2016	1 079 831,18		
2017	139 748,59		
2018	100 262,29		
2019	383 500,00		
2020	68 047,26		
	7 748 712,07		7 748 712,07

Imputations budgétaires : 2313 / 020011 Op 22

238 / 020011 Op 22

A.P. 18 : Restructuration de l'îlot Camille Maumey :

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création ➔ DCM n° 109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1^{ère} actualisation ➔ DCM n° 136 du 15/12/2004
- 2^{ème} actualisation ➔ DCM n° 158 du 14/12/2005
- 3^{ème} actualisation ➔ DCM n° 174 du 20/12/2006
- 4^{ème} actualisation ➔ DCM n° 177 du 19/12/2007
- 5^{ème} actualisation ➔ DCM n° 196 du 18/12/2008
- 6^{ème} actualisation ➔ DCM n° 36 du 01/04/2010
- 7^{ème} actualisation ➔ DCM n° 01 du 25/01/2011
- 8^{ème} actualisation ➔ DCM n° 03 du 08/02/2012
- 9^{ème} actualisation ➔ DCM n° 54 du 10/04/2013
- 10^{ème} actualisation ➔ DCM n° 84 du 23/04/2014
- 11^{ème} actualisation ➔ DCM n° 38 du 14/04/2015
- 12^{ème} actualisation ➔ DCM n° 94 du 30/09/2015
- 13^{ème} actualisation ➔ DCM n° 37 du 06/04/2016
- 14^{ème} actualisation ➔ DCM n° 98 du 28/09/2016
- 15^{ème} actualisation ➔ DCM n° 40 du 12/04/2017
- 16^{ème} actualisation ➔ DCM n° 76 du 26/06/2017
- 16^{ème} actualisation ➔ DCM n°157 du 18/12/2017
- 17^{ème} actualisation ➔ DCM n°26 du 09/04/2018
- 18^{ème} actualisation ➔ DCM n°147 du 17/12/2018
- 19^{ème} actualisation ➔ DCM n°26 du 09/04/2018

Montant T.T.C. :		6 515 176,93	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2011	82 085,26	Indemnisation RFF	4 603 186,43
2012	559 818,53	Autofinancement	1 911 990,50
2013	151 597,30		
2014	1 109 685,34		
2015	3 593 696,12		
2016	890 139,69		
2017	103 800,48		

2018	4 354,21		
2019	20 000,00		
	6 515 176,93		6 515 176,93

A.P. 19 : Création Centre Multi-Accueil :

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- 1ère actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 2ème actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 3ème actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 4ème actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 5ème actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 123 du 20/06/2014
- 9^{ème} actualisation → DCM n° 154 du 17/09/2014
- 10^{ème} actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 11^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 12^{ème} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 13^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018

Montant T.T.C. :		854 628,38	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2011	159 656,66	Emprunt	384 725,00
2012	277 211,90	Participation CAF	150 000,00
2013	346 592,29	CG	67 680,00
2014	25 555,93	Ville de Cenon	252 223,38
2015	611,60		
2016	0,00		
2017	0,00		
2018	0,00		
2019	45 000,00		
	854 628,38		854 628,38

Imputation budgétaire : 2313 / 213 Op 24

A.P. 23 : Réaménagement du Cimetière Saint Romain :

Suite au vote du BP, Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°152 du 14/11/2007
- 1ère actualisation → DCM n°196 du 18/12/2008
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 53 du 20/05/2009
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 68 du 02/06/2010
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 164 du 12/12/2012
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 9^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 10^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 11^{ème} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 12^{ème} actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016
- 13^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 14^{ème} actualisation → DCM n° 76 du 26/07/2017
- 15^{ème} actualisation → DCM n°142 du 13/11/2017
- 16^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018

Montant T.T.C. :		581 714,34	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2010	20 332,00	Autofinancement	581 714,34
2011	20 701,66		
2012	18 239,62		
2013	11 194,56		
2014	6 664,20		
2015	256 643,64		
2016	10 529,51		
2017	160 909,15		
2018	0,00		
2019	76 500,00		
581 714,34		581 714,34	

Imputation budgétaire : 2116 / 02602 Op 33

A.P. 26 : Réhabilitation Tennis :

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°01 du 25/01/2011
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 76 du 26/06/2017
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 142 du 13/11/2017
- 9^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 10^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 11^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 12^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		4 021 575,37	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2011	120 479,75	Emprunt	2 000 000,00
2012	5 109,31	Autofinancement	1 305 420,37
2013	13 739,38	Région	150 000,00
2014	13 545,60	Bordeaux Métropole	566 155,00
2015	196 879,14		
2016	482 838,94		
2017	2 741 497,11		
2018	97 486,14		
2019	350 000,00		
4 021 575,37		4 021 575,37	

Imputation budgétaire : 2313 / 41206 Op 36

A.P. 27 : Programme d'Aménagement d'Ensemble Camille Pelletan :

Suite au vote du BP, Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°02 du 08/02/2012
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014

- 4^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 6^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 7^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		936 872,66	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2013	0,00	Emprunt	460 864,00
2014	0,00	Autofinancement	476 008,66
2015	0,00		
2016	0,00		
2017	0,00		
2018	186 872,66		
2019	31 450,00		
2020	718 550,00		
936 872,66		936 872,66	

Imputations budgétaires : 2313 / 82404 Op 37
238 / 82404 Op 37

A.P. 28 : Centre Social la Colline :

- Création → DCM n°19 du 27/03/2013
- 1^{ère} actualisation → DCM n°54 du 10/04/2013
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 185 du 22/10/2014
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 94 du 30/09/2015
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016

Montant T.T.C. :		2 545 109,17	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2013	262 607,08	CAF	212 174,00
2014	731 971,88	Autofinancement	2 332 935,17
2015	27 818,26		
2016	8 711,95		
2017	0,00		
2018	0,00		
2019	1 514 000,00		
2 545 109,17		2 545 109,17	

Imputation budgétaire : 2313 / 6403 Op 38
2115 / 6403 Op 38

A.P. 29 : Construction de l'Ecole Gambetta :

Suite au vote du BP, Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 09/04/2014 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 185 du 22/10/2014
- 4^{ème} actualisation → DCM n°40 du 12/04/2017
- 5^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 6^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		2 300 000,00	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2014	0,00	Autofinancement	2 300 000,00
2015	0,00		
2016	0,00		
2017	64 562,11		
2018	246 418,49		
2019	1 386 000,00		
2020	603 019,40		
2 300 000,00		2 300 000,00	

Imputation budgétaire : 2313 / 212 Op 39

A.P. 30 : Agrandissement Cimetière Saint Paul :

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 01/04/2015 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 76 du 26/06/2017
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 142 du 13/11/2017
- 4^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 5^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 6^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		701 843,85	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2015	1 176,00	Autofinancement	521 843,85
2016	24 085,36	Bordeaux Métropole	180 000,00
2017	343 152,42		
2018	293 430,07		
2019	40 000,00		
701 843,85		701 843,85	

Imputation budgétaire : 2116 / 02602 Op 42
21316 / 02602 Op 42

A.P. 31 : Travaux Accessibilité des Equipements publics :

Suite au vote du BP, Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 02/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 142 du 13/11/2017
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 157 du 18/12/2017
- 6^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 7^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		6 457 900,00	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2016	0,00	Autofinancement	3 000 000,00
2017	56 230,08	Emprunt	3 457 900,00
2018	49 511,66		
2019	100 000,00		
2020	750 000,00		

2021	750 000,00		
2022	750 000,00		
2023	750 000,00		
2024	3 252 158,26		
	6 457 900,00		6 457 900,00

Imputation budgétaire : 2135 / 02001 Op 31

A.P. 32 : Schéma Directeur Informatique 2 :

Suite au vote du BP, Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 02/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 4^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 5^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 6^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		777 232,46	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2016	60 327,42	Autofinancement	777 232,46
2017	76 905,04		
2018	239 750,56		
2019	394 400,00		
2020	5 849,44		
	777 232,46		777 232,46

Imputation budgétaire : 2051 / 02007 Op 32
21832/ 02007 Op 32

A.P. 33 : Vieille Cure :

Suite au vote du BP, Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 2^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 4^{ème} actualisation → DCM n°98 du 01/10/2018
- 5^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 6^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		81 000,00	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	12 300,00	Autofinancement	81 000,00
2018	38 023,43		
2019	30 000,00		
2020	676,57		
	81 000,00		81 000,00

Imputation budgétaire : 2031 / 30 Op 43
21318/ 30 Op 43

A.P. 34 : PPMS:

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 2^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 4^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		121 717,11	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	33 842,00	Autofinancement	121 717,11
2018	37 875,11		
2019	50 000,00		
121 717,11		121 717,11	

Imputation budgétaire : 2313 / 20 Op 44

A.P. 35 : Plaine des sports du Loiret:

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 2^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 4^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 5^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019

Montant T.T.C. :		8 335 553,92	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	2 340,00	Autofinancement	8 335 553,92
2018	33 213,92		
2019	8 300 000,00		
8 335 553,92		8 335 553,92	

Imputation budgétaire : 2313 / 3309 Op 45

A.P. 37 : Schéma Directeur Patrimoine:

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 11/03/2019 (DOB)

Montant T.T.C. :		635 000,00	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2019	635 000,00	Autofinancement	635 000,00
635 000,00		635 000,00	

Imputation budgétaire : 2313 / 02001 Op 47

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à actualiser les Autorisations de programme et Crédits de Paiement comme indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

1 abstention

C. HERAUD

7. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Annexe Pôle Culturel et de Spectacles

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu de l'avancement des travaux, de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2019 des opérations ci-dessous :

A.P. 1 : Pôle Culturel et de Spectacles :

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Transfert du Budget Principal → DCM n°156 du 15/11/2006
- 1^{ère} actualisation → DCM n°175 du 20/12/2006
- 2^{ème} actualisation → DCM n°046 du 23/05/2007
- 3^{ème} actualisation → DCM n°071 du 09/04/2008
- 4^{ème} actualisation → DCM n°195 du 18/12/2008
- 5^{ème} actualisation → DCM n°52 du 20/05/2009
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 35 du 01/04/2010
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 66 du 02/06/2010
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011

- 9 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 28 du 28/03/2012
- 10 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 165 du 12/12/2012
- 11 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 55 du 10/04/2013
- 12 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 06 du 25/02/2015
- 13 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 95 du 30/09/2015
- 14 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 148 du 16/12/2015
- 15 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 36 du 06/04/2016
- 16 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 41 du 12/04/2017
- 17 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 27 du 09/04/2018
- 18 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 12 du 11/02/2019

Montant H.T. :		22 254 953,97	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2003	1 252,80	Subvention ANRU	1 088 029,00
2004	29 997,49	Subvention FEDER 1	700 000,00
2005	23 907,76	Subvention FEDER 2	1 631 424,00
2006	568 057,03	Subvention C.R.	2 500 000,00
2007	1 039 358,46	Subvention C.G.	500 000,00
2008	4 383 047,68	Subvention C.U.B.	450 000,00
2009	5 700 703,11	Emprunt	10 518 784,00
2010	6 764 302,23	Autofinancement	4 866 716,97
2011	664 789,34		
2012	447 705,90		
2013	667 291,55		
2014	68 796,14		
2015	108 379,11		
2016	987 365,37		
2017	100 781,23		
2018	44 336,68		
2019	400 000,00		
2020	254 882,09		
22 254 953,97		22 254 953,97	

Imputations budgétaires : 2132 / 31409 Op 1000
2313 / 31409 Op 1000

A.P. 2 : Construction de la 4^{ème} salle :

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création	→	DCM du 01/04/2015 (DOB)
- 1 ^{ère} actualisation	→	DCM n°41 du 12/04/2017
- 2 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 27 du 09/04/2018
- 3 ^{ème} actualisation	→	DCM n°12 du 11/02/2019

Montant H.T. :		1 500 000,00	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2015	0,00	Autofinancement	1 500 000,00
2016	0,00		
2017	0,00		
2018	11 450,00		
2019	16 500,00		
2020	1 472 050,00		
1 500 000,00		1 500 000,00	

Imputation budgétaire : 2313 / 31409 Op 2000

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à actualiser les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme comme indiqué ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

1 abstention

C. HERAUD

8. Vote des Taux d'imposition 2019

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget 2019 s'élève à 17 551 518 euros, sans augmentation des taux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les taux d'imposition 2019 identiques à 2018 qui permettent d'obtenir un produit fiscal de 17 551 518 euros nécessaire à l'équilibre du Budget 2019, soit :

* <u>Taxe d'Habitation</u> :	25,97 %
* <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</u> :	36,17 %
* <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</u> :	67,95 %

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

1 voix contre

F. MORETTI

3 abstentions

P. TARDY, P. DANTAS, N. HARDOUIN

9. Actualisation de la durée d'amortissement du Budget Annexe – Espace Restaurant Tennis

L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables par les communes de plus de 3 500 habitants, de façon linéaire avec des dotations annuelles identiques.

L'assemblée délibérante fixe la durée d'amortissement des biens à partir de fourchettes indicatives, par catégorie de biens.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer :

- le seuil des biens de faible valeur à 500 €,
- de voter les durées d'amortissement suivantes :

Biens de faible valeur			1 an
	204	Subventions d'équipement versées	5 ans
	205	Concessions et droits similaires, Brevets, Licences, ...	2 ans
	21318	Autres bâtiments publics	5 ans
	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
	2182	Matériel de transport léger (voiture)	5 ans
	2183	Matériel de bureau ou informatique	5 ans
	2184	Mobilier	10 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
	2188	Coffre fort	30 ans

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à fixer le seuil des biens de faible valeur à 500 € et à voter les durées d'amortissement de ces biens renouvelables.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

1 abstention

C. HERAUD

10. Indemnité AGIMC – Etalement de la charge

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges de fonctionnement, notamment les charges exceptionnelles. La durée maximale d'étalement est de 5 ans.

La ville doit verser une indemnité compensatrice à l'ASSOCIATION GIRONDINE DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX d'un montant de 300 000 Euros, correspondant au bénéfice de la reprise avant le terme convenu au bail emphytéotique, fixé au 31 décembre 2062, d'un ensemble foncier supportant un bâtiment à usage professionnel, sis 12 Rue du Maréchal Galliéni, le tout cadastré section AV, numéro 88 pour une contenance de vingt trois ares dix sept centiares (00ha 23a 17ca)- (imputations 678 / 02001).

Ce montant étant significatif, et compte tenu du caractère exceptionnel de cette dépense la ville souhaite étaler cette charge sur 5 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'étalement de cette dépense sur une durée de 5 ans. Les crédits nécessaires à cette procédure seront inscrits au Budget Primitif 2019 :

- Transférer cette charge, en charge à étaler en recette au 791/01 et en dépense au 4818/01 pour 300 000 €
- Etalement la charge en dépense au 6812/01 et en recette au 4818/01 pour 60 000 € sur les années 2019 à 2023.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

F. MORETTI « Je voterai Contre pas sur le montant des 300.000 euros mais sur l'étalement de la dépense. C'est-à-dire sur la durée puisqu'on avait perçu la même somme dans le cadre d'une convention de réversion du SIREC. Je pensais que l'on allait s'en servir pour financer l'AGIMC. »

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

1 voix contre
F. MORETTI
1 abstention
C. HERAUD

11. Adoption du Budget Primitif 2019 de la Commune et des Budgets Annexes

Le projet de Budget Primitif 2019 a fait l'objet de discussions au sein de la Séance du Conseil Municipal du 11 Mars 2019 (Débat d'Orientations Budgétaires).

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2019, Budget Principal et Annexes, de la Commune, avec reprise du résultat, par Chapitres Budgétaires, et en Section d'Investissement avec opérations, à l'exception des crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés, selon le détail en annexe budgétaire et pour les subventions sous condition d'octroi selon la délibération spécifique prise ce jour.

BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 363 654.00	8 363 654.00
012	Charges de Personnel et Frais Assimilés	18 398 697.00	18 398 697.00
014	Atténuation de Produits	1 508 000.00	1 508 000.00
65	Autres Charges de Gestion Courante	6 953 120.00	6 953 120.00
Total des Dépenses de Gestion Courante		35 223 467.00	35 223 467.00
66	Charges Financières	620 000.00	620 000.00
67	Charges Exceptionnelles	358 880.00	358 880.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	14 000.00	30 000.00
022	Dépenses Imprévues	30 867.42	30 867.42
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		36 247 214.42	36 247 214.42
023	Virement à la Section d'Investissement	5 140 000.00	5 140 000.00
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	1 595 000.00	1 595 000.00
Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement		6 735 000.00	6 735 000.00
TOTAL		42 982 214.42	42 982 214.42

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de Charges	330 000.00	330 000.00
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	2 341 735.00	2 341 735.00
73	Impôts et Taxes	20 011 645.00	20 011 645.00
74	Dotations et Participations	14 338 362.00	14 338 362.00
75	Autres Produits de Gestion Courante	166 560.00	166 560.00
Total des Recettes de Gestion Courante		37 188 302.00	37 188 302.00
76	Produits Financiers	0.00	0.00
77	Produits Exceptionnels	0.00	0.00
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		37 188 302.00	37 188 302.00

042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	386 000.00	386 000.00
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement		386 000.00	386 000.00
TOTAL		37 574 302.00	37 574 302.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	42 982 214.42			42 982 214.42
Recettes	37 574 302.00	5 407 912.42		42 982 214.42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	10 991.21	170 789.00	181 780.21
204	Subventions d'Equipement versées	0.00	527 572.00	527 572.00
21	Immobilisations Corporelles	719 951.77	2 589 812.65	3 309 764.42
23	Immobilisations en cours	41 609.66	80 000.00	121 609.66
	Total des opérations d'équipement	0.00	13 355 850.00	13 355 850.00
Total des Dépenses d'Equipement		772 552.64	16 724 023.65	17 496 576.29
10	Dotations, Fonds divers et réserves			
16	Emprunts et Dettes Assimilées		1 650 000.00	1 650 000.00
020	Dépenses Imprévues		19 808.70	19 808.70
Total des Dépenses Financières			1 669 808.70	1 669 808.70
Total Opérations pour le Compte de Tiers				
Total des Dépenses Réelles d'Investissement		772 552.64	18 393 832.35	19 166 384.99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		386 000.00	386 000.00
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement			386 000.00	386 000.00
TOTAL		772 552.64	18 779 832.35	19 552 384.99

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement	121 412.27	807 355.00	928 767.27
16	Emprunts et Dettes Assimilées (hors 165)			
204	Subventions d'Equipement versées			
Total des Recettes d'Equipement		121 412.27	807 355.00	928 767.27
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves (hors 1068)		482 860.00	482 860.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		425 000.00	425 000.00
024	Produits des Cessions d'Immobilisations			
Total des Recettes Financières			907 860.00	907 860.00
Total Opérations pour le Compte de Tiers				
Total des Recettes Réelles d'Investissement		121 412.27	1 715 215.00	1 836 627.27
021	Virement de la Section de Fonctionnement		5 140 000.00	5 140 000.00
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		1 595 000.00	1 595 000.00

Total des Recettes d'Ordre d'Investissement		6 735 000.00	6 735 000.00
TOTAL	121 412.27	8 450 215.00	8 571 627.27

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	19 552 384.99			19 552 384.99
Recettes	8 571 627.27	10 980 757.72		19 552 384.99

BUDGET ANNEXE
LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES
OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	76 240.00	76 240.00
Total des Dépenses de Gestion Courante		76 240.00	76 240.00
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		76 240.00	76 240.00
TOTAL		76 240.00	76 240.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	26 120.00	26 120.00
75	Autres Produits de Gestion Courante	50 120.00	50 120.00
Total des Recettes de Gestion Courante		76 240.00	76 240.00
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		76 240.00	76 240.00
TOTAL		76 240.00	76 240.00

BUDGET ANNEXE
POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES
OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	57 000.00	57 000.00
65	Autres Charges de Gestion Courante	395 000.00	395 000.00
Total des Dépenses de Gestion Courante		452 000.00	452 000.00
66	Charges Financières	70 000.00	70 000.00
67	Charges Exceptionnelles	5 000.00	5 000.00
022	Dépenses Imprévues	270.08	270.08
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		527 570.08	527 570.08
023	<i>Virement à la Section d'Investissement</i>	<i>104 000.00</i>	<i>104 000.00</i>
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections)</i>	<i>600 000.00</i>	<i>600 000.00</i>

<i>Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement</i>	704 000.00	704 000.00
TOTAL	1 231 270.08	1 231 270.08

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
74	Dotations et Participations	461 000.00	461 000.00
75	Autres Produits de Gestion Courante	430 000.00	430 000.00
Total des Recettes de Gestion Courante		891 000.00	891 000.00
77	Produits Exceptionnels	0.00	0.00
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		891 000.00	891 000.00
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	340 000.00	340 000.00
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement		340 000.00	340 000.00
TOTAL		1 231 000.00	1 231 000.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	1 231 270.08			1 231 270.08
Recettes	1 231 000.00	270.08		1 231 270.08

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
21	Immobilisations Corporelles	3 406.14		
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement		416 500,00	416 500,00
Total des Dépenses d'Equipement		3 406.14	416 500.00	419 906.14
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt et Dette Assimilée		300 000.00	300 000.00
020	Dépenses Imprévues		1 376.12	1 376.16
Total des Dépenses Financières			301 376.12	301 376.12
Total des Dépenses Réelles d'Investissement		3 406.14	717 876.12	721 282.26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		340 000.00	340 000.00
041	Opérations Patrimoniales			
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement			340 000.00	340 000.00
TOTAL		3 406.14	1 057 876.12	1 061 282.26

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement		414 000.00	414 000.00
16	Emprunts et Dettes Assimilées (hors 165)			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			

Total des Recettes d'Equipement			414 000.00	414 000.00
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés		65 000.00	65 000.00
138	Autres subvent ^o invest. Non transf.		363 410.00	363 410.00
Total des Recettes Financières			428 410.00	418 410.00
Total des Recettes Réelles d'Investissement			842 410.00	841 410.00
021	Virement de la Section de fonctionnement		104 000.00	104 000.00
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		600 000.00	600 000.00
041	Opérations Patrimoniales			
Total des recettes d'ordre d'investissement			704 000.00	704 000.00
TOTAL			1 546 410.00	1 546 410.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	1 061 282.26	485 127.74		1 546 410.00
Recettes	1 057 876.12			1 546 410.00

BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE
SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère Général	56 045.08	56 045.08
Total des Dépenses de Gestion des Services		56 045.08	56 045.08
Total des Dépenses Réelles d'Exploitation		56 045.08	56 045.08
TOTAL		56 045.08	56 045.08

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
707	Ventes de Marchandise	9 000.00	9 000.00
Total des Recettes de Gestion des Services		9 000.00	9 000.00
Total des Recettes Réelles d'Exploitation		9 000.00	9 000.00
TOTAL		9 000.00	9 000.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	56 045.08			56 045.08
Recettes	9 000.00	47 045.08		56 045.08

BUDGET ANNEXE
ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET
OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	105 623.00	105 623.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 000.00	52 000.00
65	Autres Charges de Gestion Courante		

Total des Dépenses de Gestion Courante		157 623.00	157 623.00
66	Charges Financières		
67	Charges Exceptionnelles		
022	Dépenses Imprévues	2 741.34	2 741.34
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		160 364.34	160 364.34
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>16 597.00</i>	<i>16 597.00</i>
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections)</i>	<i>4 253.00</i>	<i>4 253.00</i>
Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement		20 850.00	20 850.00
TOTAL		181 214.34	181 214.34

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Produits de service, domaine et ventes div	20 000.00	20 000.00
74	Dotations et Participations	150 000.00	150 000.00
75	Autres Produits de Gestion Courante		
Total des Recettes de Gestion Courante		170 000.00	170 000.00
77	Produits Exceptionnels		
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		170 000.00	170 000.00
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</i>	<i>9000.00</i>	<i>9000.00</i>
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement			
TOTAL		179 000.00	179 000.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	181 214.34			181 214.34
Recettes	179 000.00	2 214.34		181 214.34

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
21	Immobilisations Corporelles		11 850.00	11 850.00
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement		11 850.00	11 850.00
Total des Dépenses d'Equipement			11 850.00	11 850.00
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt et Dette Assimilée			
020	Dépenses Imprévues			
Total des Dépenses Financières				
Total des Dépenses Réelles d'Investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 000.00	9 000.00
041	Opérations Patrimoniales			

<i>Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement</i>		9 000.00	9 000.00
TOTAL		20 850.00	20 850.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement			
21	Immobilisations corporelles			
Total des Recettes d'Equipement				
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés		4 595.86	4 595.86
Total des Recettes Financières				
4 595.86				
Total des Recettes Réelles d'Investissement				
4 595.86				
040	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</i>		4 253.00	4 253.00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		16 597.00	16 597.00
Total des recettes d'ordre d'investissement				
20 850.00				
TOTAL				
25 445.86				

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	20 850.00	4 595.86		25 445.86
Recettes	25 445.86			25 445.86

BUDGET ANNEXE
ESPACE RESTAURANT TENNIS
OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
65	Autres Charges de Gestion Courante	28 000.00	28 000.00
Total des Dépenses de Gestion Courante			28 000.00
66	Charges Financières		
67	Charges Exceptionnelles		
022	Dépenses Imprévues	500.15	500.15
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement			500.15
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections)</i>	9 000.00	9 000.00
Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement			9 000.00
TOTAL			37 500.15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Produits de service, domaine et ventes div		
74	Dotations et Participations		

75	Autres Produits de Gestion Courante		
Total des Recettes de Gestion Courante			
77	Produits Exceptionnels		
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement			
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	9 000.00	9 000.00
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement		9 000.00	9 000.00
TOTAL		9 000.00	9 000.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	37 500.15			37 500.15
Recettes	9 000.00	28 500.15		37 500.15

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
21	Immobilisations Corporelles		3 000.00	3 000.00
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement		3 000.00	3 000.00
Total des Dépenses d'Equipement			3 000.00	3 000.00
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt et Dette Assimilée			
020	Dépenses Imprévues		0.74	0.74
Total des Dépenses Financières			0.74	0.74
Total des Dépenses Réelles d'Investissement			3 000.74	3 000.74
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 000.00	9 000.00
041	Opérations Patrimoniales			
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement			9 000.00	9 000.00
TOTAL			12 000,74	12 000,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement			
21	Immobilisations corporelles			
Total des Recettes d'Equipement				
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés			
Total des Recettes Financières				
Total des Recettes Réelles d'Investissement				
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		9 000.00	9 000.00
041	Opérations Patrimoniales			
Total des recettes d'ordre d'investissement			9 000.00	9 000.00
TOTAL			9 000,00	9 000,00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	12 000.00			12 000.74
Recettes	9 000.00	3 000,74		12 000,74

BUDGET ANNEXE

CIMETIERES

OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 493.00	5 493.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 500.00	11 500.00
65	Autres Charges de Gestion Courante		
Total des Dépenses de Gestion Courante		16 993.00	16 993.00
66	Charges Financières		
67	Charges Exceptionnelles		
022	Dépenses Imprévues	88.25	88.25
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		17 081.25	17 081.25
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections)</i>	16 400.00	16 400.00
Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement		16 400.00	16 400.00
TOTAL		33 481.25	33 481.25

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Produits de service, domaine et ventes div	30 000.00	30 000.00
74	Dotations et Participations		
75	Autres Produits de Gestion Courante		
Total des Recettes de Gestion Courante		30 000.00	30 000.00
77	Produits Exceptionnels		
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		30 000.00	30 000.00
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</i>		
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement			
TOTAL		30 000.00	30 000.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	33 481.25			33 481.25
Recettes	30 000.00	3 481,25		33 481.25

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
21	Immobilisations Corporelles		15 358.00	15 358.00
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement			

Total des Dépenses d'Equipement			15 358.00	15 358.00
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt et Dette Assimilée			
27	Autres immobilisations financières		60 000.00	60 000.00
020	Dépenses Imprévues		424.50	424.50
Total des Dépenses Financières			60 424.50	60 424.50
Total des Dépenses Réelles d'Investissement			75 782.50	75 782.50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations Patrimoniales			
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement				
TOTAL			75 782.50	75 782.50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement			
21	Immobilisations corporelles			
Total des Recettes d'Equipement				
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés			
Total des Recettes Financières				
Total des Recettes Réelles d'Investissement				
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		16 400.00	16 400.00
041	Opérations Patrimoniales			
Total des recettes d'ordre d'investissement			16 400.00	16 400.00
TOTAL			16 400.00	16 400.00

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	75 782.50			75 782.50
Recettes	16 400.00	59 382.50		75 782.50

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2019,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers relatifs aux subventions votées.

M. DAVID « Monsieur le Maire et Chers Collègues,

Ce Budget Primitif que nous examinons aujourd'hui est la suite logique des indicateurs qui ont permis de donner de larges informations sur la situation financière de notre commune et sur son évolution lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 11 mars 2019 et des Commissions des Finances les 06 mars et 03 avril.

Comme vous le savez, les collectivités locales ont de fait une obligation de solidarité nationale pour contribuer au redressement des Finances Publiques. Notre Ville, dans ce contexte, a réussi à conserver, à dynamiser sa capacité d'autofinancement afin de continuer à investir.

Le Budget Primitif 2019 (Budget Principal et annexes) s'équilibre ainsi :

En Section de Fonctionnement, le budget 2019 est arrêté tous budgets confondus à 44 598 K€ et en Section d'Investissement à 21 212 K€, soit un total de 65 810 K€.

Ce budget assure l'amélioration des services à la population, qui compte tenu du contexte économique et social, se doivent d'être à l'écoute d'une nécessaire solidarité, en particulier en équipements publics municipaux.

Section de Fonctionnement – 44 598 K€

1°) Les Recettes réelles : 43 854 K€ / Recettes totales 44 598 K€

Les principaux postes de recettes du Budget sont les suivants :

- ❖ **Les Dotations et Participations pour 14 949 K€.**

Elles sont composées principalement de la Dotation Forfaitaire (3 200 K€), de la Dotation de Solidarité Urbaine (8 700 K€), des attributions de compensations fiscales (1 300K€) et de la DPV (340K€).

❖ **Les Impôts et Taxes pour 20 011 K€.**

Il s'agit essentiellement :

- **des impôts locaux pour 17 446 K€**, en progression de 3% par rapport à 2018. Cela correspond à l'augmentation des Bases faisant suite aux logements nouveaux livrés en 2018 et à l'actualisation décidée par l'Etat de +2,2%. Les taux d'imposition, compte tenu de la dynamique des bases prévues seront gelés en 2019 comme en 2018.

• **la Dotation Métropolitaine de Croissance et de Solidarité pour 1 420 K€**

Ces 2 postes, dotations et participations et impôts et taxes représentent 80 % DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ❖ **Les Autres Recettes** (soit 10 %) pour 4 149 K€ sont composées principalement des produits des services (2,427 Millions d'€ dont 1,596 Millions d'€ au titre de la délégation de services pour le compte de Bordeaux Métropole) et des Revenus du Patrimoine (dont Loyers pour 560 K€), ...

- ❖ **La reprise du Résultat cumulé fin 2018 pour 5 489 K€ en Fonctionnement.**

2°) **Les Dépenses :**

Les Dépenses Réelles s'élèvent à 42 445 K€

Elles englobent notamment :

- **Les Frais de Personnel pour 18 462 K€** (18 399 K€ pour la Ville et 52 K€ pour Simone Signoret et 11 pour les Cimetières) ;
- **Les Charges à caractère général pour 8 692 K€**
- **Les Autres Charges de Gestion Courante (Subventions et Participations) pour 7 348 K€** sont principalement
 - le C.C.A.S. pour 2 380 K€ ;
 - la Culture pour 897 K€ ;
 - le SIVU des Crèches pour 1 178 K€ ;
 - les Sports pour 571 K€ ;
 - la subvention d'équilibre des Budgets Annexes pour 611 K€.
- **Ces trois postes (Frais de Personnel, Charges à caractère général et Charges de Gestion Courante) représentent 81 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

Section d'Investissement : 21 212 K€

1°) **Les Recettes :**

Elles se composent pour l'essentiel :

Des Subventions et Participations qui s'élèvent à 1 585 K€ :

Elles proviennent essentiellement :

- **Du FDAEC pour 90 K€ ;**
- **De Bordeaux Métropole pour**
 1. **L' Ecole Gambetta 252 K€**
 2. **Le Mobilier Urbain Parvis Vaillant 53 K€**
 3. **Les caméras de Vidéo protection 35K€**
 4. **Des Divers équipement de la police Municipale 2K€**
 5. **Les dédoublements des classes 302K€**
 6. **La plaine sportive du Loret 72K€**
 7. **La reconstruction de l'écxole Gambetta 253 K€**
- **D'un remboursement du Contentieux Pole : 363 K€**
- **Le Fonds de concours Pole Culturel 414 K€**

Des Dotations de l'Etat pour 483 K€ (F.C.T.V.A. et T.A.).

Des excédents de fonctionnement capitalisés de 495K€

aucun emprunt sera souscrit

Et de l'Autofinancement Prévisionnel (Dotations aux Amortissements et Virement à la Section d'Investissement) qui s'élève à 7,484 Millions d'€.

2°) **Les Dépenses :**

Les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme s'élèvent à 13 356 K€.

Ils traduisent la volonté municipale d'améliorer les équipements, d'en créer de nouveaux et de favoriser l'organisation urbaine de la Ville.

Autorisations de programme

Étiquettes de lignes	Somme de MONTANT
AP 1 LE ROCHER	400 000,00
AP 16 -Restructuration HDV	383 500,00
AP 18 Restructuration école C Maumey	20 000,00
AP 19 MULTI ACCUEIL	45 000,00
AP 2 4 eme Salle	16 500,00
AP 26 Réhabilitation des Tennis	350 000,00
AP 27 PAE Aménagement places miterrand et voltaire	31 450,00
AP 28 - La Colline	1 514 000,00
AP 30 AGRANDISSEMENT SAINT PAUL	40 000,00
AP 31 Travaux d'accessibilité des équipements publics	100 000,00
AP 32 Schéma Directeur Informatique	394 400,00
AP 33 VIEILLE CURE	30 000,00
AP 37 Schéma directeur patrimoine	635 000,00
AP 23 - Réaménagement cimetière St Romain	76 500,00
AP 29 - Restructuration école Gambetta	1 386 000,00
AP 34 - PPMS	50 000,00
AP 35 - Plaine des sports du Loret	8 300 000,00
Total général	13 772 350,00
BUDGET VILLE	13 355 850,00

En résumé, ce Budget se caractérise par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui contribue à la consolidation des excédents reportés permettant l'autofinancement à hauteur de 7 484 K€ et offrant ainsi l'assurance de la poursuite des projets d'investissement (≈ 14M K€ sur 2019).

Le resserrement des contraintes financières (Dotations en particulier mais aussi augmentation des dépenses incompressibles) exige une gestion rigoureuse, un contrôle de gestion qui chaque année s'interroge sur l'opportunité de certaines dépenses, veille à ce qu'une dépense ne soit pas reconduite de façon systématique d'une année à l'autre.

Le binôme Elus – Services a très bien fonctionné, les priorités et les arbitrages étant bien sûr, rendus par le Maire qui continue à favoriser le développement culturel, sportif, environnemental et numérique, créant ainsi un lien très fort **avec le milieu associatif** dont le dynamisme sur notre commune renforce le lien social du bien vivre ensemble, nécessaire pour faire face à des besoins sociaux qui ne cessent de croître et de se diversifier.

M. GUICHARD « Le vote du budget municipal, comme dans toute autre institution, est à la fois l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et d'en tirer les efforts à produire pour permettre de répondre encore mieux aux engagements et aux besoins de notre population.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que nous vivons dans un environnement contraire aux besoins des intérêts de nos habitants.

En effet, on ne peut mener une politique pour les riches sans que le reste de la population n'en subisse de graves difficultés.

Ainsi, la politique du gouvernement, sous les ordres du président de la république, aussi méprisant que vindicatif face aux besoins sociaux et économiques, débouche sur des colères très compréhensibles, hélas accompagnées de violences tout aussi inacceptables. C'est dire combien, comme nous l'avions déclaré lors du vote de notre dernier budget, la commune se doit de rester un rempart à cette politique, un bouclier social humain pour toutes et tous.

C'est ce choix qu'a fait notre commune, certes avec toujours plus de difficultés d'année en année, autour de priorités essentielles dans le cadre de ses compétences dont :

- l'école publique, avec investissements qui restent d'un niveau important, tout en regrettant qu'une des rares mesures positives gouvernementales de 15 élèves par classe en CP et CE1 reste en majeure partie à la charge des communes.
- Le lien social entre habitants continue à se développer par le sport, avec notamment l'investissement permettant la construction d'une piscine neuve, dont les principaux utilisateurs doivent en rester notre population scolaire mais avec l'utilisation nouvelle au travers d'une véritable aire nautique. D'autre part, cet espace du Loret offrira une structure footballistique adaptée aux besoins masculins et féminins de ce sport en pleine évolution de mixité.

- *Le lien social poursuit son développement sur une commune qui bouge en accueillant de nouveaux habitants, offrant là aussi une mixité qui doit se développer dans une approche environnementale soutenue comme le démontre notre 3^{ème} fleur.
Cette évolution sera d'autant plus positive si le logement social continue à y prendre toute sa place.*
- *Ainsi, cet équilibre social doit pouvoir nous permettre de bénéficier de recettes supplémentaires, nous permettant de poursuivre nos investissements que l'on peut mesurer avec le sport et qui doivent se poursuivre en matière culturelle de proximité dont le Rocher de Palmer et la toute nouvelle salle Simone Signoret sont de vivantes expressions.*
- *Une commune en plein dynamisme ne peut être à la hauteur de l'accueil de l'ensemble des ménages que par des services publics tout aussi dynamiques, ce qui est encore le cas aujourd'hui sur Cenon. Mais nos inquiétudes sont très grandes face à la véritable catastrophe qui s'annonce avec la suppression annoncée de 120 000 postes publics.*
- *Notre sécurité publique si nécessaire pour le lien social qui, malgré tous nos efforts, tend à s'effiloche. Comment peut-il en être autrement quand on supprime des postes de policiers de proximité comme l'impose ce gouvernement, particulièrement sur nos communes de la rive droite ?
Ce ne sont pas les caméras de sécurité qui, outre le fait de rentrer dans la vie des gens, ont une efficacité de sécurité toute relative.
En fait, au travers de ces quelques exemples, on mesure toute la nocivité de la politique menée par nos gouvernants. Pourtant, cet objectif pourrait être largement être atteint, voire dépassé, si le Président de la République, avec son gouvernement et ses députés, se donnait pour objectif de récupérer, par la loi, les 80 milliards € d'évasion fiscale.
L'arrêt de ce détournement de richesses, avec un nouveau partage, donnerait ainsi des moyens conséquents pour nos communes.
Voilà ainsi développés les engagements passés et à venir par cette équipe municipale de gauche sur Cenon, qui continue de combattre toute politique d'austérité.
Cette politique rejetant l'austérité se traduit aussi par le gel de l'imposition locale et l'application de tarifs de restauration scolaire très accessibles pour les familles cenonnaises allant jusqu'à la gratuité des repas pour tous les ménages en difficulté.
Autant de choix de gauche tant en investissement qu'en fonctionnement, qui nous amènent, bien entendu, à voter positivement ce budget.*

C. HERAUD *« Je suis déjà longuement intervenue sur les orientations budgétaires lors du conseil précédent. Je regrette qu'il n'y ait pas eu plus de débat, les groupes PC et Verts ayant fait le choix de ne pas intervenir sur les orientations mais seulement ce soir sur le budget. La discussion sur les politiques d'Etat et sur le cadre économique général sont pourtant déterminants pour le budget de la commune qui n'a rien d'indépendant et qui n'a pas la main sur ses propres ressources.*

Croire qu'on peut avoir une politique et des orientations locales est un leurre. L'évolution du capitalisme mondialisé et financiarisé impose aux Etat qui sont au service des plus riches et des banques par le biais de la dette, des logiques dévastatrices pour les populations en pressurant les collectivités, et en ruinant les services publics. Notre budget, quels que soient sa rigueur de gestion et les choix sociaux qui sont faits ne peut pas répondre aux besoins de la population qui est de plus en plus fragilisée par la précarité, le chômage, la régression sociale, pas plus qu'il ne peut répondre aux besoins des agents de la commune dont le pouvoir d'achat est bloqué par des années de gel du point d'indice.

Nous n'avons pas eu de débat sur la dette publique au nom de laquelle l'Etat impose aux classes populaires l'austérité, comme il impose aux collectivités de « participer au redressement des comptes publics », de faire des économies, en les étranglant par la baisse des dotations. Alors que tout le monde sait que la dette publique est le résultat de la faillite des banques privées en 2008, qui ont été renflouées par l'Etat. Depuis des années, l'Etat fait payer la dette privée devenue publique à la population, en essayant de nous culpabiliser comme si nous vivions au-dessus de nos moyens, comme si les fonctionnaires étaient des privilégiés avec leur statut, ou que les hôpitaux, les écoles, les transports publics coutaient trop cher. Et qu'il n'y avait que « l'ouverture à la concurrence », la course à la rentabilité comme solution...

L'adaptation, la soumission aux politiques d'Etat, conduit les communes à l'impasse alors qu'elles seraient les plus à même d'être au plus près des besoins de la population. De plus en plus étranglées, en difficulté, elles ne peuvent pas répondre à l'urgence sociale de leurs populations.

Cette urgence sociale, elle explose avec la révolte des gilets jaunes contre la pauvreté, la situation dramatique des laissés-pour-compte, des précaires, des retraités les plus pauvres, particulièrement dans nos quartiers populaires.

La commune est particulièrement concernée, et la municipalité se devrait d'être solidaire, d'aider les travailleurs, la population à s'organiser et à se mobiliser sur le plan local et national pour l'annulation de la dette qui dégagerait les milliards nécessaires aux services publics et à la création massive d'emplois publics statutaires, et pour la création d'un pôle public bancaire contrôlé par les travailleurs et la population, qui prête aux collectivités à taux 0.

La municipalité devrait aussi se donner tous les moyens, en lien avec les luttes de la population de refuser la loi de programmation des Finances publiques 2018-2022 qui oblige le secteur public local à dégager 13 milliards d'euros d'économie, au détriment des besoins de la population.

Mais je ne vais pas refaire le débat d'orientation.

Je reviens au budget de Cenon. Pour toutes les raisons que je viens de développer, je voterai contre ce budget, car il ne répond pas aux besoins de la population et à l'urgence sociale, au besoin de prévention et de solidarité des populations de nos quartiers, très fragilisées et dont les conditions de vie ne cessent de se dégrader.

- *Je suis opposée à la maîtrise de la masse salariale dont vous vous félicitez (alors que Cenon est déjà en dessous de la moyenne de la strate) et qui signifie le recul du pouvoir d'achat des agents de la commune. D'autres choix pourraient aussi être faits pour resserrer l'écart des salaires et donner plus aux catégories C par exemple.*
- *La maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est aussi accepter la baisse des subventions aux associations et aux autres aides sociales, qui devraient plutôt être en augmentation.*
- *Les taux d'imposition n'augmenteront pas cette année, mais les bases définies par l'Etat augmentent et la baisse de certains abattements décidée les années précédentes augmentent la pression fiscale sur la population...*
- *Je reste opposée au développement de la vidéosurveillance au profit de moyens renforcés pour la prévention auprès de la jeunesse, avec l'embauche de personnels éducatifs et de médiation.*
- *Je défends un budget qui devrait être discuté et décidé par la population elle-même, démocratiquement. C'est la population qui doit décider de ce qui la concerne, de ses priorités, y compris à quoi consacrer les millions d'excédents budgétaires.*

L'urgence de redévelopper les services publics de proximité, les emplois publics sous statut et le refus de la précarité, l'augmentation des salaires des agents, c'est bien sûr une lutte d'ensemble dans laquelle la municipalité devrait s'engager aux côtés des salariés, des populations des quartiers, des gilets jaunes, pour prendre directement nous-mêmes le contrôle sur l'économie et sur tous les domaines de la société, parce qu'il est grand temps d'en finir avec cette société d'exploitation qui ne pense qu'aux profits, qui nous met tous en concurrence au nom de la rentabilité, en cassant tout ce qui est solidaire et collectif.

F. MORETTI *« Le vote du budget primitif est un acte d'engagement fort pour notre commune et ses habitants.*

Je vais reprendre quelques chiffres pour commencer. Un fait exceptionnel cette année, la population a baissé de 183 personnes alors que le nombre de logement est lui en augmentation de 335. En deux ans, vous avez livré plus de 800 logements pour 348 habitants de plus. On constate également que le nombre d'habitants par logement est historiquement bas puisqu'il attend aujourd'hui 2,08 personnes par logement contre 2,2 depuis de nombreuses années. Vous livrez donc de petits appartements et favorisez ainsi l'augmentation des prix dans les programmes que vous avez accordés.

Lors de la séance de l'an dernier, je vous indiquais que les futures embauches de plusieurs catégories A auraient une incidence importante sur l'enveloppe des frais de personnel. Vous me répondiez que ce serait à enveloppe constante or, ce n'est pas le cas puisque ce sont 1,7 millions d'euros de plus de charges de personnel que vous nous faites supporter depuis deux ans dont 1,5 millions rien que pour cette année.

En revanche, malgré le gel des impôts ce sont 1,2 millions d'euros en deux ans dont plus de 335.000 euros prévus que vous nous prenez cette année.

Les ratios par habitant permettent de corroborer mes propos et d'éclairer nos concitoyens. Les dépenses de fonctionnement par habitant s'élève à 1485 euros (+147 euros). Le montant de l'imposition est de 705 euros par habitant (+26 euros). Celui de la dette est de 965 euros (+158 euros).

Concernant les associations, on remarque que quelques-unes perçoivent pour la première fois des aides là où certaines voient les leurs diminuer. Et même si certaines perçoivent de faibles sommes on se demande où est l'intérêt ? Serait-il personnel, serait-il électoral ? Et que dire de l'augmentation du montant de la convention d'objectifs pour Musiques de Nuit. Ce sont 300.000 euros de plus soit 25.000 euros par mois pour cette année !!! (page 662)

Quelle est la proportion des Cenonnais qui fréquente le Rocher ? Il serait temps de le savoir car l'ardoise avoisine les 1,5 millions d'euros par an sans compter les frais de maintenance et les autres dépenses non connues.

Les différentes augmentations des bases, des variations physiques et un abattement général laissé à un niveau très bas entraînent des augmentations importantes des recettes directes donc de l'IMPOSITION. Les dotations et les impôts représentent 90% des recettes de fonctionnement. D'ailleurs, le potentiel fiscal qui mesure la richesse fiscale de notre commune est supérieur depuis 2017 à la moyenne de la strate.

Les autorisations de programme représentent pour l'année 2019 plus de 13,3 millions d'euros. Cette année, les seuls projets du Loret et du schéma du patrimoine englobent pratiquement 9 millions d'euros sur les 10 millions reçus pour la vente de la Blancherie.

Vous communiquez vos projets lors des différentes manifestations ou réunions de quartier. Vous parlez notamment de la rénovation urbaine mais ce sont environ 10 millions d'euros minimum que nous devons supporter. Même si ces investissements s'étalent sur plusieurs d'années, nous devons payer cette ardoise tôt ou tard.

Je continue de m'offusquer sur le fait de constituer des réserves financières sur le dos des familles et de nos aînés permettant ensuite de les verser aux communes et non à ceux et celles qui ont payé le service. Le service public ne doit pas devenir une structure dégageant des bénéfices mais bel et bien un outil de redistribution au plus près de ceux et celles qui en ont véritablement besoin. Il ne doit pas être là pour favoriser l'incompétence et creuser les inégalités que vous condamnez lorsque vous êtes en représentation.

Pour l'ensemble des raisons que je viens de présenter, je voterai contre ce budget qui ne répond pas à ce que vous laissez croire. »

M-C. BOUTHEAU considère que la libre administration des collectivités locales est une réalité, qu'on observe une tendance à la centralisation mais que les communes ont encore des marges de manœuvre et ce budget le prouve. Le contexte européen, la «règle d'or», pèse sur l'Etat mais les communes ont une autonomie. Elle ne comprend pas comment on peut voter contre le Budget à cause du Budget du Pôle Culturel, alors qu'il s'agit de l'image de la ville. Les verts votent le budget même si la commune doit compenser la diminution de nombre de policiers voulu par l'Etat. Elle considère que c'est cela prendre ses responsabilités d'élus.

L. MERJOU précise que toutes les écoles de Cenon se rendent au Rocher.

Monsieur le Maire explique que l'on peut difficilement vouloir le bien du personnel municipal sans augmentation de la section de fonctionnement. Il précise que depuis 2016 les salaires des agents de catégorie C ont augmenté de 19%, on assume le fait que le GVT soit en augmentation de 1.8%.

Concernant le Rocher de Palmer, un grand nombre de spectacle sont gratuits depuis sa création sous Alain DAVID. De plus grâce à une programmation exceptionnelle de Musiques de Nuit, association soutenue également par la DRAC, la ville est spécialisée dans les musiques du monde et propose une programmation riche et variée, dispensée également aux enfants des écoles, comme l'a rappelée L. MERJOU.

Concernant le logement, Monsieur le Maire précise que les prix augmentent car l'ensemble des partenaires (l'état et la Métropole) ne maîtrise plus le foncier mais que grâce à l'EPFR on va pouvoir apporter une réponse et réguler les coûts. Monsieur le Maire rappelle qu'en 1995 ils sont partis de loin, le tramway, la ZFU... que la Commune réinvestit énormément et qu'elle s'est dotée d'un capital sportif important. La future piscine de Cenon est très attendue, au-delà des frontières communales.

Il précise qu'ici il n'y a pas de service public en régression, les femmes sont majoritaires dans les postes d'encadrement et pour les emplois de catégorie C, au-delà des évolutions de salaires, il faut noter d'autres compensations comme la participation à la mutuelle santé. Concernant la mesure du dédoublement des classes, Monsieur le Maire précise que c'est une bonne mesure pour l'égalité des chances de passer à 13 élèves par classe.

D. ASTIER explique que depuis 2016, la collectivité a souhaité faire évoluer la rémunération des fonctionnaires (dont le point d'indice était gelé depuis 2010) et plus globalement leur pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle elle a mis en place un plan global appelé Contrat de progrès social en accord avec les représentants syndicaux.

Les principales évolutions impactant la rémunération (d'autres actions concernent plus largement les conditions de travail) ayant été les suivantes :

- une augmentation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents. Elle est pour les catégories C de 89€ par mois en moyenne. Cette revalorisation correspond à une augmentation de 60% du régime indemnitaire depuis 2016.

- l'augmentation de la participation à la garantie maintien de salaire en passant d'un versement de 2,50€ par mois à 10€ par mois soit 400% d'augmentation.

- la mise en place d'une mutuelle santé Groupe avec une participation employeur proportionnelle au quotient familial pour favoriser la couverture médicale des plus faibles revenus. Cette participation a été mise en place au 1^{er} Janvier 2018 et a été revalorisée conformément à nos engagements dès le mois de Juillet avec une participation allant de 13 à 41€ par mois (de 30 à 37% d'augmentation).

Le travail se poursuit en 2019 avec la revalorisation du régime indemnitaire qui a eu lieu le 1^{er} Janvier 2019 pour toutes les catégories (enveloppe de 150 000€ sur le BP 2019). La collectivité lance également un contrat de participation sur la garantie maintien de salaire afin d'obtenir des cotisations plus faibles pour améliorer le pouvoir d'achat des agents.

F. MORETTI « *Au travers des propos qui ont été tenus, j'ai eu l'impression que vous n'étiez pas d'accord avec moi mais ça c'est une évidence, comme moi j'ai aussi le droit de ne pas être d'accord avec vous.*

Lors du Rapport d'Orientation Budgétaire j'ai parlé de l'EGALITE DE SALAIRE HOMMES/FEMMES. Je n'ai jamais critiqué, vous pouvez reprendre mes propos, ce que vous êtes en train de faire ou que vous mettez en place.

Deuxièmement, vous parlez de l'EPF, cet établissement n'a pas AGI sur notre commune. Lorsque vous parlez des logements sociaux, vous AVEZ LE POUVOIR d'imposer une proportion de logements sociaux dans les différents projets présentés. Quand on fait la répartition, à l'intérieur du projet, vous pouvez imposer plus de logements sociaux.

Quand vous avez parlé de la dette, vous dites qu'elle est maîtrisée aujourd'hui mais demain ? On ne peut pas regarder que l'année 2019 ou que l'année 2020 quand même puisqu'on a des projets qui sont inscrits dans le temps.

Pour terminer, je n'ai JAMAIS DIT que le service public était en régression. Vous reprendrez TOUS LES PROPOS que J'AI TENUS sur le service public JAMAIS, JAMAIS je n'ai dit que le service public et NOTAMMENT CELUI de CENON était en régression. J'ai simplement dit que le service public NE DEVAIT PAS SERVIR A DEGAGER DES MARGES pour les reverser aux communes et ne pas en faire BENEFICIER ceux qui ont payé le service. C'est COMPLETEMENT DIFFERENT ! Vous reprendrez TOUTES MES INTERVENTIONS sur le sujet, vous verrez que je n'ai JAMAIS dit ce que VOUS avez dit. »

Monsieur le Maire précise concernant l'égalité femmes/hommes que c'est une réalité, notamment à cause du phénomène du temps partiel qui est plus utilisé par les femmes.

A. DAVID souhaite préciser concernant les statistiques que la baisse de la population en 2019 doit être relativisée, la réalité du comptage de l'INSEE c'est 8% des logements recensés par an de façon aléatoire. Tous les 5 ans, il y a un brassage de ces résultats. Ces statistiques sont un peu du hasard selon lui mais il y a une certitude, c'est la baisse du nombre d'habitants par logement. Il y a une réalité sociétale aussi, beaucoup de personnes peuvent vieillir chez elles désormais, donc des logements souvent trop grands pour une famille réduite. L'accroissement des familles monoparentales est également un facteur alimentant ces baisses d'habitants par logement. Mais il tient à préciser que Cenon est généreuse, c'est grâce à la bonne gestion économique du SIREC que la Ville peut avoir des tarifs préférentiels et que 11% des familles ne paient pas la cantine, tout cela pour A. DAVID c'est du social.

Monsieur le Maire revient aussi sur la charte de la qualité urbaine, avec une demande plus ouverte de logement pour les familles car les T1 n'intéressent pas la municipalité. Il précise qu'Alain DAVID a raison pour la cantine, 38% des familles paient moins de 2€ le repas de cantine.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

6 voix contre

F. MORETTI, C. HERAUD, P. TARDY, P. DANTAS, N. HARDOUIN, A. PEREIRA

IV- SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ECONOMIE

1. Cimetière Saint-Paul : Exonérations des pénalités Entreprise EIFFAGE

Les travaux d'aménagement du cimetière Saint Paul ont donné lieu en 2016 à la passation du marché n° 2016-035-1. Par décision du Maire n° 2017-66, le lot n°1 « Travaux de VRD » a été attribué à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

L'acte d'engagement indiquait un démarrage des travaux à compter de la signature de l'ordre de service soit le 15 juin 2017 pour une durée de 80 jours ouvrés. La réception aurait donc dû intervenir le 5 octobre 2017.

Il apparaît que le maître d'œuvre, lors de la notification de l'ordre de service n° 2 portant sur la notification des délais d'exécution, a commis une erreur d'appréciation dans la détermination de ces derniers. En effet, le maître d'œuvre a cumulé les délais de la tranche ferme (80 jours) et les délais des tranches conditionnelles n° 1 (10 jours) et n° 2 (10 jours). Ainsi, il a été notifié au titulaire du marché une durée d'exécution de 100 jours portant la réception de l'opération au 1^{er} décembre 2017.

Or, il est précisé à l'acte d'engagement que les délais de réalisation des tranches optionnelles sont comptabilisés à partir de la notification de l'affermissement desdites tranches. Ces dernières ayant été notifiées le 5 juillet 2017, les délais d'exécution des tranches conditionnelles auraient dû être intégrés dans le délai des 80 jours et non additionnés.

Dans ces conditions, des pénalités de retard devraient être appliquées pour la période qui s'écoule entre la date de fin du délai contractuel, le 5 octobre 2017, et la notification de l'ordre de service n° 2, le 1^{er} novembre 2017, soit 27 jours de retard. L'article 8.5 du CCAP prévoyant un montant de 80 € par jour de retard, cela porterait le montant des pénalités dues à 2 160 € HT.

Néanmoins, au regard des éléments susvisés, il apparaît que ce retard ne relève pas de la responsabilité de l'entreprise EIFFAGE et ne peut lui être imputable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir exonérer l'entreprise EIFFAGE titulaire du lot n° 1 constituant le marché précité des pénalités pour retard de travaux prévues au C.C.A.P. du marché n° 2016-035-1, au motif que le retard n'est pas imputable à cette entreprise et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2 abstentions

F. MORETTI, C. HERAUD

2. Réalisation d'une fontaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville : Exonérations des pénalités Entreprise BOUYRIE DE BIE

Les travaux d'aménagement d'une fontaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville ont donné lieu en 2014 à la passation du marché n° 2014-029. Par décision du Maire n°2014-76, le marché a été attribué à la société BOUYRIE DE BIE.

L'acte d'engagement indiquait un démarrage des travaux à compter de la signature de l'ordre de service soit le 22 août 2014 pour une durée de 2 mois. La réception aurait donc dû intervenir le 22 octobre 2014.

A l'origine du projet, il était prévu un système de propulsion de l'eau qui s'est avéré inapproprié. A l'initiative de la ville, il a été demandé au prestataire de changer le système de motorisation de la pompe de la fontaine. L'approvisionnement de ce nouveau système par le titulaire du marché a généré un retard dans la livraison des travaux.

Aussi, le procès verbal signé au moment de la réception des travaux fait état d'un achèvement des travaux au 18 décembre 2014. Dans ces conditions, des pénalités de retard devraient être appliquées pour la période comprise entre le 22 octobre et le 18 décembre 2014.

L'article 5.4 du CCAP prévoyait un montant de pénalités de retard calculé sur la base de la formule suivante :

$$P = (V \times R) / 1000$$

P = montant des pénalités,

V = prix de règlement du marché soit 48 462 € HT

R = nombre de jours de retard soit 56 jours

L'application de cette formule porterait le montant des pénalités dues à 2713,87 € HT.

Néanmoins, au regard des éléments susvisés, il apparait que ce retard ne relève pas de la responsabilité de l'entreprise BOUYRIE DE BIE et ne peut lui être imputable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir exonérer l'entreprise BOUYRIE DE BIE des pénalités pour retard de travaux prévues au C.C.A.P. du marché n° 2014-029, au motif que le retard n'est pas imputable à cette entreprise et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2 abstentions

F. MORETTI, C. HERAUD

3. Distribution d'abris à chauve souris

Engagée dans le plan de gestion du parc des coteaux depuis 2017 aux côtés des villes de Lormont, Floirac et Bassens, la ville de Cenon poursuit la mise en œuvre des actions et modes de gestion pour la préservation de ces espaces naturels et des espèces floristiques et faunistiques.

Soucieuse de développer un habitat propice à de nombreuses espèces présentes dans ces parcs, la ville de Cenon, par l'intermédiaire du GPV qui centralise et porte ce projet, propose d'acheter et de donner 100 abris à chauves souris aux Cenonnais, à ses établissements scolaires ou aux associations. Cette action vise plusieurs objectifs :

- 1- Favoriser la biodiversité en ville
- 2- Continuer ses actions en faveur de la connaissance de sa propre biodiversité
- 3- Engager une dynamique de sciences participatives avec les habitants
- 4- Etre en accord avec la philosophie du plan de gestion du parc des coteaux
- 5- Initier une lutte contre les insectes volants nocturnes comme les mouches et les moustiques (600 moustiques à l'heure).

100 nichoirs sont prévus en 2019. Ils sont gratuits et associés à un atelier pédagogique lorsque les personnes viennent le retirer.

Chaque Cenonnais volontaire qui recevra un nichoir signera une convention avec la Ville afin de les engager mais aussi de faciliter la remontée d'informations à destination d'une base de données nationale sur la connaissance de la vie des chauves-souris en milieu urbain (adaptation, alimentation, diversité des espèces...). Chaque nichoir est numéroté.

Cela permettra aux particuliers d'installer des nichoirs pendant l'hiver pour préparer les nidifications du printemps. La chauve-souris s'accouple en septembre et la fécondation a lieu en mai de l'année suivante après l'hibernation.

Afin d'accompagner les villes du GPV dans cette action, un partenariat est mis en place avec la jeune association Bordelaise «Tous aux abris» dont les 2 principaux objectifs sont :

- Concevoir et réaliser des abris de protection pour animaux liminaires menacés (oiseaux, chauves-souris, hérissons, abeilles...), dans une démarche sociale participative et pédagogique, ainsi que prospective sur le plan scientifique.
- Concevoir et réaliser, en atelier partagé, du mobilier intérieur et extérieur (bacs de culture, lombricomposteurs...) pour abriter le vivant, afin de favoriser la biodiversité.

Les nichoirs sont le fruit de recherches sur leur taille, l'origine du bois (pin maritime), et prennent en compte les conseils de différents scientifiques... Les préfabriquations sont réalisées avec une entreprise adaptée.

L'association a monté des partenariats avec le SFEPM, la LPO et le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.

Cette action de distribution de nichoirs est complétée par 3.5 jours d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser des interventions auprès des publics ciblés par cette action.

D'un coût total de 4750 € TTC, cette action est éligible aux subventions de Bordeaux métropole à hauteur de 50% dans le cadre des fiches CODEV en cours. N'étant pas inscrite dans le périmètre des ENS, cette action est éligible à une subvention du département à hauteur de 30% du montant sous condition d'une nouvelle demande de subvention spécifique, pour laquelle la présente délibération est indispensable.

En s'engageant dans cette démarche aux côtés du GPV et des 3 autres villes de la rive droite, la ville de Cenon montre sa volonté de s'inscrire dans une politique de protection et de développement des espèces à l'échelle de son territoire et plus largement du parc des coteaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord :

- De principe pour la distribution d'abris à chauves souris,
- Pour solliciter l'aide financière des partenaires,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

V- EDUCATION ENFANCE

1. Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Centre Prévention Loisirs Jeunes (CPLJ)

Le Centre de Prévention Loisirs Jeunes (CPLJ) a pour objectif d'agir sur la prévention de la délinquance et l'apprentissage de la citoyenneté par la création, l'organisation et l'animation d'actions éducatives culturelles sportives et de loisirs en faveur des jeunes, âgés de 9 à 17 ans.

Le Centre de Prévention Loisirs Jeunes (CPLJ) est un partenaire du Projet éducatif Global de la ville de Cenon. L'association développe à ce titre plusieurs actions :

- Accueil de jeunes sur son site de la Saraillère ou en séjour spécifique
- Partenariat avec les collèges pour prévenir du décrochage scolaire
- Intervention en milieu scolaire ou en événementiel spécifique sur des sujets de prévention liés aux addictions

La présente convention a pour objet de permettre à la Commune de soutenir et accompagner financièrement l'association pour le développement de ces activités sur le territoire dans le cadre de sa participation à la coordination enfance jeunesse.

Pour l'année 2019, la participation financière de la collectivité pour le soutien au fonctionnement de l'association s'élève à 17 770 €.

Cette convention fait également état des subventions attribuées à l'association dans le cadre des Mises à Disposition de Personnel dont a bénéficié l'association de 2015 à 2018.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document y afférent et à verser cette participation financière dont les crédits ont été prévus au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Motion 1 - Cenon mars 2019

Alors que la colère des enseignants grandit dans notre pays, qu'ils travaillent dans des conditions difficiles pour des salaires ne correspondant pas à leur statut de cadre A de la fonction publique, le projet de loi « École de la confiance » était l'occasion de répondre à une partie de leurs revendications. Il n'en est rien !

Le conseil municipal de Cenon juge que ce projet de loi vient affaiblir encore un peu plus notre école républicaine et que le Gouvernement n'a pas fait grand cas de l'avis défavorable émis par l'ensemble des instances consultatives à l'encontre de ce texte. Les mesures évoquées ci-après n'apparaissent pas dans le projet de loi initial.

Une nouvelle fois, le gouvernement a évité le débat et la concertation. En effet, l'amendement AC-501 adopté en commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est imposé sans aucune concertation préalable, sans aucun avis du conseil d'Etat, ni aucune étude d'impact.

L'absence de discussion est à nouveau très mal ressentie dans une période où le sens des responsabilités appelle à ne pas négliger les corps intermédiaires et les élus locaux.

- Le rappel au devoir de neutralité (article 1 de la loi) n'a que pour objectif de museler la parole des enseignants et d'étouffer toute contestation.
- La création des établissements des savoirs fondamentaux (article 6) regroupant un collège et plusieurs écoles cache, sous couvert d'harmonisation, un changement profond de la structure administrative de l'école républicaine en l'éloignant un peu plus du quotidien des élèves et de leurs parents. C'est un changement idéologique sans visée pédagogique ni consultation des équipes enseignantes qui aboutira à la suppression des postes de directeurs d'école pourtant les premiers interlocuteurs de proximité.
- L'instruction obligatoire à 3 ans (articles 2 à 4), sous couvert de dispositions louables, cache un cadeau à l'enseignement privé. Alors que 97% des enfants sont déjà scolarisés à cet âge-là, cette disposition va obliger les collectivités territoriales à participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat. Cet argent ne pourra être pris qu'au détriment de l'enseignement public qui assure déjà mixité scolaire et sociale.

S'il est légitime de vouloir une évolution de l'institution scolaire, elle ne peut se faire sans écouter ses personnels et reconnaître leurs qualifications et compétences.

Le conseil municipal de Cenon, après en avoir débattu avec les directeurs de la commune demande que soient inscrits dans la loi :

- La nécessité d'un maillage scolaire pensé avec tous les élus de manière à permettre un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire.
- Que la proximité indispensable du directeur dans chaque école soit conservée.
- Que l'impact financier de l'instruction obligatoire à 3 ans soit entièrement compensé par l'Etat.

F. MORETTI « Lorsque VOUS proposez des motions, ce serait bien de nous les envoyer à minima dans la journée par mail afin que l'on ne découvre pas le texte en séance. »

C. HERAUD estime qu'il y a quelques éléments imprécis dans le paragraphe 2, qu'il conviendrait de mettre « les mesures évoquées ci-après » pour une meilleure compréhension du texte. De plus elle ajoute qu'il ne s'agit pas du devoir de réserve mais de celui de neutralité. Pour elle, le seul objectif de cette loi est de financer l'école privée : c'est une réforme pour les riches. Pour elle il faut dire non, elle s'estime en lutte et donc elle ne peut pas voter cette motion car ce qu'elle souhaite c'est le retrait de cette loi. A cela s'ajoute un autre aspect : que des étudiants non formés pourront faire de l'enseignement, ce qui n'est bon ni pour les élèves, ni pour ces étudiants.

A DAVID explique qu'au niveau national cette loi est passée en 1^{ère} lecture, les députés se sont heurtés à l'intransigeance du ministre BLANQUER. On assiste au détricotage de tout ce qui existait jusqu'alors, c'est le premier

acte de privatisation de l'éducation nationale. Il estime que le combat n'est pas fini, déjà les sénateurs n'adopteront pas ce texte en l'état, ensuite en deuxième lecture à l'assemblée ce sera aux parents de se mobiliser pour faire infléchir ce texte.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

1 abstention

C. HERAUD

Motion 2 - soutien aux Gilets roses ,assistant.e.s maternel.le.s et personnel de crèche

Dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, dont le premier tour de consultations avec les partenaires sociaux s'est terminé le 4 mars, des inquiétudes fortes se sont révélées concernant le métier spécifique d'assistant.e.s maternel.le.s, qui ont donné lieu à la naissance du mouvement dit des « Gilets roses ».

Etre assistant.e maternel.le, c'est commencer à travailler tôt le matin et finir tard le soir.

Etre assistant.e maternel.le, c'est cumuler plusieurs employeurs, c'est-à-dire tous les parents qui leur confient le soin de garder leurs enfants dans des conditions optimales.

Etre assistant.e maternel.le, c'est donc être soumis à des revenus fluctuants, soumis aux aléas familiaux, que ce soit en raison de l'entrée à l'école, d'un déménagement ou du choix d'un parent de garder lui-même son enfant.

En dépit de ce constat, la réforme de l'assurance chômage qui est actuellement en cours, risque de précariser un statut qui mériterait d'être protégé beaucoup plus, compte tenu du rôle social majeur de ces professionnel.les.

Il est notamment prévu de limiter dans le temps, voire de réduire les allocations chômage pour les personnes à activité réduite qui ont plusieurs employeurs, comme les assistant-tant.es maternel.les.

En cas de perte de contrat, ceux/celles-ci pouvaient bénéficier jusqu'à présent, d'une Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) comprise entre 57 à 75% du salaire initial.

Selon la future convention, ils/elles pourraient subir une réduction de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros de ce complément d'activité, entraînant de ce fait, une perte de pouvoir d'achat conséquente.

En février dernier, le Conseil départemental de la Gironde et le Député Alain DAVID recevaient une délégation officielle de « gilets roses » pour écouter leurs revendications.

Dans la foulée, un courrier était adressé à l'intention de Madame la Ministre du Travail, lui demandant de prendre en considération les demandes de ce mouvement.

De plus, face au manque de place pour les enfants de 0 à 3 ans, le ministère de la Santé réfléchit à une réforme de la réglementation. Les établissements pourraient **accueillir davantage d'enfants**, ce qui réduirait le nombre d'encadrant, mais aussi la place.

Le niveau de diplôme exigé pour les professionnels pourrait également être revu à la baisse, ainsi que **la superficie minimale des locaux** où sont accueillis les enfants.

Aujourd'hui, la règle pour une crèche, c'est 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas, et un adulte pour 8 enfants qui marchent. Soit 7m² par enfant. Le gouvernement voudrait revoir ce chiffre.

En accord avec l'institution départementale, directement concernée par ces problématiques d'accueil Petite Enfance, puisque compétente en matière d'agrément, de formation et de suivi des assistant.les. maternel.le.s,

Le Conseil Municipal de Cenon, tient à apporter son soutien plein et entier aux assistant.e.s maternel.le.s. et au personnel des crèches.

F. MORETTI « *Juste un petit détail, dans le 3^{ème} paragraphe, de plus face au manque de places il faudrait rajouter EN CRECHES. En effet, on passe des assistantes maternelles à domicile à la partie crèches dans le texte sans explication c'est pour une meilleure compréhension des textes.* »

A DAVID précise qu'il s'agit d'un métier reconnu assez tardivement car auparavant c'était une mission assurée par la famille. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que dès qu'une assistante maternelle perd la garde d'un enfant, elle perd nécessairement de l'argent, et que la fin de la garantie de chômage dans ce cas là va induire plus de précarité dans ce corps de métier.

Monsieur le Maire remercie Alain DAVID pour son éclairage sur cette situation et soumet la motion au vote.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon



Marie Ange BAKOSSA MANANDJI

Secrétaire de Séance